Consentement à la médiation

De manière libre et volontaire, nous faisons appel à la procédure de médiation pour tenter de résoudre un conflit. Nous comprenons que le rôle du médiateur / de la médiatrice est de nous aider à améliorer nos relations et à parvenir à une entente commune et équitable pour chacun de nous.

Dans cette optique, nous nous engageons à :

- respecter le caractère confidentiel de tout ce qui se passe et se dit au cours de la médiation;
- travailler dans un climat de respect, de bonne foi et de coopération;
- être présent à chacune des rencontres et à prévenir au minimum la veille en cas d'empêchement majeur;
- mettre fin en tout temps au processus de médiation s'il n'y a plus volonté de poursuivre. Néanmoins, la partie qui décide d'y mettre un terme le communiquera au cours d'une séance.

Nous comprenons et acceptons que le médiateur/la médiatrice ne puisse en aucun cas être appelé/e à témoigner ou à nous représenter en justice.

Nous acceptons aussi que le médiateur puiss mettre fin en tout temps à la médiation si cette dernière met en danger l'une ou l'autre des parties.

| Lu et approuve | é à, le |
|----------------|--------------|
| | Signatures : |
| | |
| | |
| | |